

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU MARDI 5 DECEMBRE 2017

COMPTE – RENDU

DEPARTEMENT DE LA REUNION

VILLE DU PORT



Les Conseillers municipaux de la Ville de Le Port sont priés d'assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu le **mardi 5 décembre 2017 à 17h à la Mairie.**

En Mairie, le 28 novembre 2017

LE MAIRE

Olivier HOARAU

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal - Séance du mardi 7 novembre 2017 P.01
2. Nomination de deux citoyens d'honneur de la Commune de Le Port P.17
3. Vente d'eau à la société Edena – Imputation comptable des produits et réimputation des produits encaissés à compter de 2001 P.18
4. Valorisation des concours apportés par la Ville pour le fonctionnement du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de la rivière des Galets P.24
5. Valorisation des concours apportés par la Ville au fonctionnement de la Caisse des Ecoles P.30
6. Activités des sociétés dans lesquelles la Ville possède des parts sociales et sur les activités du TCO – Exercice 2016 – Note d'information P.37
7. Décision modificative n°1 – 2017 - Budget principal de la Ville P.48
8. Décision modificative n°1 – 2017 - Budget annexe du Service de l'Eau P.53
9. Décision modificative n°1 – 2017 - Budget annexe du Service de l'Assainissement P.56
10. Budget Supplémentaire 2017 – Service Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration P.59
11. Zone d'Aménagement Concerté « RHI Say Piscine » - Convention publique d'aménagement avec la SIDR – Défaut de compte rendu annuel à la Collectivité 2016 P.62
12. Programme de renouvellement Urbain (PRU) – Convention publique d'aménagement avec la SIDR – Défaut de compte rendu annuel à la Collectivité 2016 P.63
13. Zone d'Aménagement Concerté « RHI Rivière des Galets Village » Convention publique d'aménagement avec la SEDRE – Défaut de compte rendu annuel à la Collectivité 2016 P.64
14. Révision Générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Le Port - Utilisation du droit d'option pour intégrer le contenu modernisé des plans locaux d'urbanisme P.65
15. Révision Générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Le Port - Bilan de la concertation et arrêt du Plan Local d'Urbanisme P.67
16. Lancement de l'appel à projets « Portes de l'Océan » - Note d'information P.109
17. Acquisition amiable de la parcelle cadastrée AL 1506 à usage de voirie appartenant à la SIDR, sise ruelle Marcel Cachin à Le Port P.116
18. Liste des actes pris par le pouvoir adjudicateur en vertu de sa délégation P.118
19. Marché d'assurance de la Commune de Le Port – Avenants n° 1 P.122
20. Marché d'entretien des espaces boisés - Travaux d'abattage d'arbres et d'élagage - Avenants n°1 P.123
21. Marché de nettoyage des rues, trottoirs et espaces publics de la Commune de Le Port – Avenant n°1 P.124
22. Cession de la parcelle AO 668, 18 rue Jean Giono - Rivière des Galets – Le Port P.125
23. Cession de la parcelle AO 599, 65 rue Jean Giono - Rivière des Galets – Le Port P.126
24. Gestion de la demande de logement social — Validation de la convention relative aux conditions et modalités d'accès de la Commune de Le Port au Système National d'Enregistrement (SNE) et désignation des utilisateurs au sein de la collectivité P.127
25. Revitalisation du commerce portois – Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) pour la période 2018 - 2019 P.131
26. Revalorisation de la valeur faciale des titres restaurant P.144

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le mardi cinq décembre, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure Boyer, conseillère municipale.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Paulette Lacaptia 1^{ère} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint, Mme Cala M'Rhéhoury 7^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, Mme Karine Mounien, Mme Catherine Gossard, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Dorisca Tiburce, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, Mme Firose Gador, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe (par Mme Paulette Lacpatia 1^{ère} adjointe), M. Faustin Galaor (par Mme Danila Bègue), M. Jean-Hubert M'Simbona (par Mme Brigitte Laurestant), Mme Karine Infante (par M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint),

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Cala M'Rhéhoury à 17h13.

Départ (s) en cours de séance : M. Olivier Hoarau Maire (17h37 – 17h52), Mme Cala M'Rhéhoury 7^{ème} adjointe (18h04 – 18h10), M. Henry Hippolyte (19h35), Mme Cala M'Rhéhoury (19h45).

Absent (s): Mme Mikaëla Latra, M. Hary Auber, M. Patrice Payet.

Ouverture de la séance : 17 h 05

M. le Maire présente Mme Paviel – Directrice de la Vie Educative

M. le Maire propose la note d'information relative à la récompense de la ville de Le Port aux « Trophées H d'Or ».

M. le Maire propose l'ajout d'une affaire à l'ordre du jour en question diverse. Il s'agit de la motion relative à la révision du dispositif d'aide au logement social prévue dans le projet de loi de finances. Il soumet donc aux voix l'approbation de l'ajout de la motion à l'ordre du jour.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'ajout de la motion à l'ordre du jour.

1. Motion contre la révision du dispositif d'aide au logement social prévue dans le projet de loi de finances

Après avoir délibéré et à la majorité (3 oppositions : Mme Gador, Mme Auber, M. Jardinot), le Conseil municipal :

Article 1 : autorise M. le Maire à solliciter Mme Huguette Bello et ses autres collègues parlementaires pour saisir les plus hautes instances de l'Etat sur cette question et sur les éléments suivants :

- extension du moratoire 2018 pour l'outre-mer à la totalité des aides actuellement en vigueur (ALA compris),
- révision de la position de l'Etat sur la suppression de ces aides dans les outre-mer afin de prendre en compte leur situation soio-économique particulière.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal - Séance du mardi 7 novembre 2017

Après avoir délibéré et à la majorité (2 oppositions : Mme Auber, M. Jardinot et 1 abstention : Mme Gador), le Conseil municipal :

Article 1 : approuve le procès-verbal du Conseil municipal du mardi 7 novembre 2017,

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les documents y afférents.

3. Nomination de deux citoyens d'honneur de la Commune de Le Port

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Article 1 : rend hommage à ces deux portois,

Article 2 : décide d'élever au rang de citoyens d'honneur de la commune Monsieur Patrice Treuthardt et Madame Arlette Lebon.

Article 3 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

M. le Maire quitte la séance (17h37) et nomme Mme Lacaptia 1^{ère} adjointe – Présidente de séance.

4. Vente d'eau à la société Edena – Imputation comptable des produits et réimputation des produits encaissés à compter de 2001

Après avoir délibéré et à la majorité (6 abstentions : Mme Auber, M. Jardinot, Mme Le Toullec, Mme Patel, Mme Gador, M. Vassinot), le Conseil municipal :

Article 1 : d'approuver l'imputation des ventes d'eau à EDENA sur le budget principal de la Ville,

Article 2 : d'approuver la réimputation du produit des ventes réalisées sur la période allant de 2001 à 2017, du budget annexe du service public de l'eau vers le budget principal,

Article 3 : d'acter qu'un état récapitulatif spécifique sera désormais joint au compte administratif de la commune afin de retracer la totalité des dépenses et recettes de l'activité de vente commerciale d'eau.

Article 4 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

M. le Maire reprend la présidence de la séance à 17h52.

5. Valorisation des concours apportés par la Ville pour le fonctionnement du Syndicat Intercommunal a Vocation Unique (SIVU) de la rivière des Galets

Après avoir délibéré et à la majorité (3 abstentions : Mme Gador, Mme Auber, M. Jardinot), le Conseil municipal :

Article 1 : approuve les modalités de valorisation des concours apportés par la Ville au fonctionnement du SIVU de la rivière des Galets,

Article 2 : approuve la prise en compte de la valorisation des interventions depuis l'exercice 2014,

Article 3 : approuve le projet de convention cadre entre la Ville et le SIVU de la rivière des Galets,

Article 4 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

6. Valorisation des concours apportés par la Ville au fonctionnement de la Caisse des Ecoles

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Auber, M. Jardinot), le Conseil municipal :

Article 1 : approuve les modalités de valorisation des concours apportés par la Ville au fonctionnement de la Caisse des Ecoles,

Article 2 : approuve la prise en compte de la valorisation des interventions depuis l'exercice 2014 et les modalités de facturation à la Caisse des Ecoles,

Article 3 : approuve le projet de convention entre la Ville et la Caisse des Ecoles,

Article 4 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

Mme Cala M'Rhéhourri quitte la séance de 17h37 à 18h10.

7. Activités des sociétés dans lesquelles la Ville possède des parts sociales et sur les activités du TCO – Exercice 2016 – Note d'information

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

Article 1 : prend acte de la note d'information relative à la gestion 2016 des activités des sociétés dans lesquelles la Ville possède des parts sociales et et sur les activités TCO.

8. Décision modificative n°1 – 2017 - Budget principal de la Ville

Après avoir délibéré et à la majorité (6 oppositions : Mme Auber, M. Jardinot, Mme Patel, Mme Gador, M. Vassinot, M. Hippolyte), le Conseil municipal :

Article 1 : dit que les prévisions sont votées au niveau du chapitre ;

Article 2 : arrête les montants de la Décision Modificative n° 1 à + 1 116 682,23 € en section de fonctionnement et à - 471 155,89 € en section d'investissement ;

Article 3 : arrête l'équilibre budgétaire après la Décision Modificative n° 1 à 69 238 914,92 € en section de fonctionnement et à 44 799 977,87 € en section d'investissement ;

Article 1 : approuve la suppression de la subvention de fonctionnement au SIVU de la Rivière des Galets de 40 000 € ;

Article 1 : approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 15 000 € pour la Caisse des Ecoles et de 70 000 € pour le budget de Valorisation des Eaux en Sortie de Station d'Épuration (VETSSE) ;

Article 1 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

9. Décision modificative n°1 – 2017 - Budget annexe du Service de l'Eau

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Auber, M. Jardinot et 1 opposition : Mme Gador), le Conseil municipal :

Article 1 : dit que les prévisions sont votées au niveau du chapitre,

Article 1 : se prononce sur la Décision Modificative n° 1 (DM1) de 2017 du Budget annexe du Service de l'Eau,

Article 1 : arrête l'équilibre budgétaire après la Décision Modificative n° 1 (DM1) à 8 903 099,67 € en section de fonctionnement et à 6 044 976,44 € en section d'investissement,

Article 1 : arrête les montants de la Décision Modificative n° 1 (DM1) à - 15 107,00 € en section de fonctionnement et à 44 792,83 € en section d'investissement,

Article 1 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

10. Décision modificative n°1 – 2017 - Budget annexe du Service de l'Assainissement

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Auber, M. Jardinot et 1 opposition : Mme Gador), le Conseil municipal :

Article 1 : dit que les prévisions sont votées au niveau du chapitre ;

Article 2 : se prononce sur la Décision Modificative n° 1 (DM1) de 2017 du Budget annexe du Service de l'Assainissement ;

Article 3 : arrête l'équilibre budgétaire après la Décision Modificative n° 1 (DM1) à 8 737 623,17 € en section de fonctionnement et à 2 816 041,80 € en section d'investissement ;

Article 4 : arrête les montants de la Décision Modificative n° 1 (DM1) à 501,00 € en section de fonctionnement et à - 7 029,00 € en section d'investissement ;

Article 5 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

11. Budget Supplémentaire 2017 – Service Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d’Epuraton

Après avoir délibéré et à la majorité (3 abstentions : Mme Auber, M. Jardinot, Mme Gador), le Conseil municipal :

Article 1 : acte que les prévisions sont votées au niveau du chapitre,

Article 2 : approuve l’attribution d’une subvention de fonctionnement de 70 000 € au budget VETSSE,

Article 3 : arrête le montant du budget supplémentaire à 70 000 € en section de fonctionnement,

Article 4 : constate l’absence de restes à réaliser 2016 en recettes et en dépenses d’investissement,

Article 5 : constate que l’excédent de fonctionnement reporté 2016 (chapitre 002) de 25 000 € a été repris au budget primitif 2017,

Article 6 : arrête l’équilibre budgétaire après budget supplémentaire à 95 000 € en section de fonctionnement et à 441 804 € en section d’investissement,

Article 7 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

12. Zone d’Aménagement Concerté « RHI Say Piscine » - Convention publique d’aménagement avec la SIDR – Défaut de compte rendu annuel à la Collectivité 2016

Après avoir délibéré et à la majorité (3 abstentions : Mme Auber, M. Jardinot, Mme Gador), le Conseil municipal :

Article 1 : constate la non transmission du CRAC 2016 de la convention publique d’aménagement « RHI SAY PISCINE » par la SIDR à la commune,

Article 2 : constate le non-respect des dispositions de l’article 18 de la convention publique d’aménagement « RHI SAY PISCINE », relatives au délai de transmission du compte rendu annuel à la collectivité

Article 3 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les documents y afférents et engage le cas échéant les procédures adéquates.

13. Programme de renouvellement Urbain (PRU) – Convention publique d’aménagement avec la SIDR – Défaut de compte rendu annuel à la Collectivité 2016

Après avoir délibéré et à la majorité (3 abstentions : Mme Auber, M. Jardinot, Mme Gador), le Conseil municipal :

Article 1 : constate la non transmission du CRAC 2016 de la CPA du Programme de Renouvellement Urbain par la SIDR à la commune,

Article 2 : constate le non-respect des dispositions de l’article 18 de la convention publique d’aménagement du Programme de Renouvellement Urbain, relatives au délai de transmission du compte rendu annuel à la collectivité,

Article 3 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les documents y afférents et engage le cas échéant les procédures adéquates.

14. Zone d'Aménagement Concerté « RHI Rivière des Galets Village » Convention publique d'aménagement avec la SEDRE – Défaut de compte rendu annuel à la Collectivité 2016

Après avoir délibéré et à la majorité (3 abstentions : Mme Auber, M. Jardinot, Mme Gador), le Conseil municipal :

Article 1 : constate la non transmission du CRAC 2016 par la SEDRE à la commune,

Article 2 : constate le non-respect des dispositions de l'article 18 de la CPA « ZAC RHI Rivière des Galets Village », relatives au délai de transmission du compte rendu annuel à la collectivité,

Article 3 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les documents y afférents et engage le cas échéant les procédures adéquates.

15. Révision Générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Le Port - Utilisation du droit d'option pour intégrer le contenu modernisé des plans locaux d'urbanisme

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Auber, M. Jardinot), le Conseil municipal :

Article 1 : décide de faire usage du droit d'option pour intégrer le contenu modernisé du PLU, conformément au décret du 28 décembre 2015 et d'appliquer les dispositions du Livre 1^{er} du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016.

Sera donc applicable au document, l'ensemble des articles R. 151-1 à R. 151-55 du Code de l'urbanisme, dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016.

16. Révision Générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Le Port - Bilan de la concertation et arrêt du Plan Local d'Urbanisme

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Auber, M. Jardinot), le Conseil municipal :

Article 1 : approuve le bilan de la concertation afférente au PLU ;

Article 2 : arrête le projet de PLU de la Commune de Le Port tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

Article 3 : met à disposition du public le dossier du projet de PLU tel qu'arrêté par le conseil municipal, au service Urbanisme et Planification de la mairie aux horaires habituelles d'ouverture au public ;

Article 4 : dit que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie ;

Article 5 : communique, pour avis, le projet de PLU, en application des dispositions des articles L.132-7, L132-9, L.153-16 du Code de l'urbanisme à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Paul et notifié à Monsieur le Préfet du département de la Réunion,
- Monsieur le Président du Conseil Régional,
- Madame la Présidente du Conseil Départemental,
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers,

- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture,
- Messieurs et Madame les Maires des communes limitrophes,
- Monsieur le Président du Territoire de la Côte Ouest,
- Monsieur le Directeur du Parc Naturel National de La Réunion.

M. Hippolyte quitte la séance à 19h35.

17. Lancement de l'appel à projets « Portes de l'Océan » - Note d'information

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

Article 1 : prend acte du lancement de l'appel à projet « Portes de l'Océan »,

18. Acquisition amiable de la parcelle cadastrée AL 1506 à usage de voirie appartenant à la SIDR, sise ruelle Marcel Cachin à Le Port

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Auber, M. Jardinot), le Conseil municipal :

Article 1 : approuve l'acquisition amiable de la parcelle de terrain non bâti cadastrée AL n°1506, appartenant à la SIDR, pour une superficie cadastrale de 56 m², à usage de voirie; et ce à l'euro symbolique,

Article 2 : approuve l'application de l'article 1042 du Code général des impôts relatif à l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement,

Article 3 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

19. Liste des actes pris par le pouvoir adjudicateur en vertu de sa délégation

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

Article 1 : prend acte de la liste des marchés passés selon la procédure adaptée et des avenants sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2017.

Mme M'Rhéhourri quitte la séance à 19h45.

20. Marché d'assurance de la Commune de Le Port – Avenants n° 1

Après avoir délibéré et à la majorité (3 abstentions : Mme Gador, Mme Auber, M. Jardinot), le Conseil municipal :

Article 1 : approuve l'avenant n°1 pour une prolongation d'un an (du 01/01/2018 au 31/12/2018) au lot 1 « Dommage aux biens du marché assurance de la Ville »,

Article 2 : approuve l'avenant n°1 pour une prolongation d'un an (du 01/01/2018 au 31/12/2018) au lot 2 « Responsabilité civile du marché assurance de la Ville »,

Article 3 : approuve l'avenant n°1 pour une prolongation d'un an (du 01/01/2018 au 31/12/2018) au lot 3 « Flotte automobile du marché assurance de la Ville »,

Article 4 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à procéder à la signature des avenants.

21. Marché d'entretien des espaces boisés - Travaux d'abattage d'arbres et d'élagage - Avenants n°1

Après avoir délibéré et à la majorité (3 abstentions : Mme Gador, Mme Auber, M. Jardinot), le Conseil municipal :

Article 1 : approuve l'avenant n°1 pour une prolongation de 6 mois (du 01/01/2018 au 30/06/2018) au lot 1 « Arbres et feuillus résineux »,

Article 2 : approuve l'avenant n°1 pour une prolongation de 6 mois (du 01/01/2018 au 30/06/2018) au lot 2 « Arbres de type palmier »,

Article 3 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à procéder à la signature des avenants.

22. Marché de nettoyage des rues, trottoirs et espaces publics de la Commune de Le Port – Avenant n°1

Après avoir délibéré et à la majorité (3 abstentions : Mme Gador, Mme Auber, M. Jardinot), le Conseil municipal :

Article 1 : approuve l'avenant n°1 pour une prolongation de 6 mois au marché de nettoyage des rues, trottoirs et espaces publics de la commune de Le Port,

Article 2 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à procéder à la signature de l'avenant.

23. Cession de la parcelle AO 668, 18 rue Jean Giono - Rivière des Galets – Le Port

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Article 1 : accède à la requête de Monsieur Jean Marie Boyer et finalise la cession de la parcelle AO 668 sise au 18 rue Jean Giono - Rivière des Galets- Le Port, aux prix et conditions initialement fixés dans le dispositif RHI, soit :

- un prix de 6 951.67 €
- dont 3 811.23 € déjà versés à la collectivité
- et un solde de 3 140.44 € payé comptant par monsieur Jean Marie Boyer à la signature de l'acte.

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

24. Cession de la parcelle AO 599, 65 rue Jean Giono - Rivière des Galets – Le Port

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Article 1 : accède à la requête de Monsieur Louis Richard Dijoux de finaliser la cession de la parcelle AO n°599 sise au 65 rue Jean Giono - Rivière des Galets- Le Port au prix de 4802.14 €; étant précisé que l'acquéreur s'est déjà acquitté du prix de la vente auprès de la commune dans le cadre du compromis initial. Par conséquent, la transaction ne donnera lieu au versement d'aucune contrepartie financière supplémentaire,

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

25. Gestion de la demande de logement social — Validation de la convention relative aux conditions et modalités d'accès de la Commune de Le Port au Système National d'Enregistrement (SNE) et désignation des utilisateurs au sein de la collectivité

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Auber, M. Jardinot), le Conseil municipal :

Article 1 : approuve l'accès de la commune de Le Port au module de consultation du SNE, par le biais du TCO,

Article 2 : désigne au sein de la Direction de la Cohésion Economique et Sociale/Service Habitat Cadre de Vie de la commune de Le Port, les agents nouveaux utilisateurs du module SNE,

Article 3 : valide la convention relative aux conditions et modalités d'accès au système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social en mode consultation ainsi que ses annexes entre le TCO et la commune de Le Port,

Article 4 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

26. Revitalisation du commerce portois – Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) pour la période 2018 – 2019

Après avoir délibéré et à la majorité (3 abstentions : Mme Auber, M. Jardinot), le Conseil municipal :

Article 1 : approuve les actions de fonctionnement et d'investissement inscrites dans le projet FISAC pour la revitalisation du commerce en centre ville et au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la période 2018-2019,

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer la convention FISAC pour un montant de subvention de l'Etat de 139 400 euros,

Article 3 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à solliciter les financements complémentaires de la Région et du TCO,

Article 4 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

27. Revalorisation de la valeur faciale des titres restaurant

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Article 1 : approuve la revalorisation de la valeur faciale du titre restaurant à hauteur de 6 € à compter du 1^{er} janvier 2018,

Article 2 : approuve l'avenant n°3 à la convention du 29 janvier 2002 conclue entre le COS et la Ville,

Article 3 : autorise M. le Maire ou tout adjoint habilité à signer tout document relatif à cette affaire,

Article 4 : inscrit les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2018.

.....
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

LE MAIRE



Olivier HOARAU